

Règlement des Run du Sillon 2024

Article 1 : Cadre de l'épreuve :

1.1 L'Association les Run du Sillon organise le samedi 25 Mai 2024 le "RAID VTT des Run du Sillon"

1.2 Cette épreuve s'adresse à des concurrents entraînés. La participation à cette édition implique le respect du présent règlement.

1.3 Le départ de l'épreuve sera donné le samedi 25 Mai de 06H30 à 8H30. Le départ est libre depuis l'hippodrome de CORDEMAIS. Les concurrents pourront se présenter à partir de 06H30 pour le retrait des dossards (ou le vendredi 24 Mai de 18h00 à 19h00 sous réserve).

Le retour de l'épreuve est prévu au site de départ.

Article 2 : Conditions de participation :

2.1 Etre inscrit sur le site des Run Du Sillon (pré-inscription obligatoire). Venir avec une pièce d'identité.

2.2 **Si une personne annule sa participation dans les 30 jours qui précèdent le raid, le règlement reste acquis à l'organisation. Sinon, un remboursement sera émis à hauteur du prix payé moins 1.5 € (Timbre).**

Article 3 : Esprit des épreuves :

3.1 Ce « RAID VTT » est placé sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur et ne devra être considéré par aucun concurrent comme une course d'élite. **Les participants doivent respecter le code de la route.**

3.2 Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

Article 4 : Nature des épreuves :

4.1 Le raid comprend quatre parcours VTT, 80km 100km, 120km et 150 km avec cinq points de ravitaillement placés sur le parcours. Attention des portes horaires sont en place pour fermeture de l'épreuve à 18H.

Article 5 : Equipement :

5.1 **Le port du casque est obligatoire pour toute la durée des épreuves de VTT.**

5.2 Matériel personnel et obligatoire : VTT entretenu, casque VTT.

Article 6 : Assistance Vtt :

6.1 L'organisation fournira une assistance durant toute l'épreuve, un numéro de portable sera fourni à l'inscription

Article 8 : Classement :

8.1 **Aucun classement ne sera pris en compte durant cette épreuve**

Article 9 : Esprit d'équipe :

9.1 Les personnes se doivent assistance en cas de besoin, y compris avec les autres participants. En cas de demande de secours, un des participants doit attendre la présence physique d'un membre de l'organisation avant de pouvoir repartir.

Article 10 : Responsabilité :

10.1 Seuls les participants inscrits et ayant scrupuleusement respecté et signé le règlement, pourront prétendre à bénéficier des garanties de l'assurance civile – dommages causés à autrui – contractée par l'organisation.

Article 11 Le droit à l'image

10.1 Les participants autorisent à capter et à exploiter, à titre gracieux, leur image et propos pour les besoins d'illustration du site internet <http://www.lesrundusillon.com>

Article 12 Evolution du règlement

12.1 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité.

Article 13 Acceptation du règlement

13.1 Chaque participant est censé avoir lu et approuvé le présent règlement avant le départ de l'épreuve.

Article 14 Remboursement en cas d'annulation par les organisateurs

14.1 En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs, chaque participant est remboursé à hauteur du prix d'inscription payé, moins 1.5 Euro pour les frais de remboursement (Timbre).